



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BORDEAUX

Envoyé en préfecture le 26/12/2018  
Reçu en préfecture le 26/12/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_PV10-DE

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Bruno LAVIDALIE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Gabi HOPER, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Pierre MALVILLE, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard HENRY pouvoir à Bernard GUILHEM, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Loïc MAGNAN pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Jack ALLAIS, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018

Envoyé en préfecture le 26/12/2018  
Reçu en préfecture le 26/12/2018  
Affiché le   
ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_PV10-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sabine AGGOUN
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents : 45**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 12**

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **2018-12-243 : Communication des délibérations du Bureau et actes juridiques pris depuis la séance du 12 novembre 2018**

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du 12 novembre 2018.

### **2018-12-244 : Motion sur le projet de reconversion des casernes Lamarque et Proteau**

A la **majorité, 56 voix pour et 1 abstention** (*Monsieur Christophe DARDENNE*)

Le Conseil communautaire, par la présente motion, demande à la Financière Vauban d'améliorer sa proposition en justifiant d'un engagement avec un ou plusieurs opérateurs hôteliers notoires, et de respecter cette condition essentielle à la vente.

## DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jacques LEGRAND

### **2018-12-245 : Modification n°5 du PLU de la Commune de Coutras**

A l'**unanimité** (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'engager une procédure de modification n°5 du PLU de Coutras pour répondre aux objectifs précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la procédure de modification du PLU ;

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD

### **2018-12-246 : ZAE d'Anglumeau - Acquisitions foncières**

A l'**unanimité** (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de dire que les frais d'actes notariés et autres seront à la charge de l'acquéreur.

Parcelles	Surfaces en m <sup>2</sup> (environ)	Prix au m <sup>2</sup>	Prix total en euros
BH 57	7 480	18€	134 640
BD 132	533	18€	9 594
BD 190	1 142	18€	20 556
BD 187	11 011	18€	198 198
BD 185	2 274	18€	40 932
<b>TOTAL</b>	<b>22 440</b>	<b>18€</b>	<b>403 920</b>

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces d

- 2019 pour les :
- 13 janvier
  - 31 mars
  - 26 mai
  - 16 juin
  - 7 juillet
  - 29 septembre
  - 27 octobre
  - 24 novembre
  - 8 décembre
  - 15 décembre
  - 22 décembre
  - 29 décembre

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

### 2018-12-248 : Budget principal : décision modificative n°3

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

#### Budget principal – DM n°3

Section de Fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet	BP 2018	DM n°2	Total BP 2018
012	Dépenses	Charges de personnel	13 742 574 €	+ 250 000 €	13 992 574 €
014		Atténuation de Produits	12 244 062 €	+ 10 000 €	12 254 062 €
65		Autres charges de gestion courante	15 846 548,91 €	+ 43 350 €	15 889 898,91 €
022		Dépenses imprévues	100 000 €	+ 2 330 233 €	2 430 233 €
<b>Total des dépenses</b>				<b>+ 2 633 583 €</b>	
73	Recettes	Impôts et Taxes	37 332 355 €	+ 2 633 583 €	39 965 938 €
<b>Total des Recettes</b>				<b>+ 2 633 583 €</b>	

### 2018-12-249 : Budget principal : avance sur la subvention 2019 au centre intercommunal d'action sociale

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2019, une avance sur subvention au CIAS d'un montant de 237 000 €.

### 2018-12-250 : Budget annexe transports : décision modificative n°2

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à ajuster les crédits comme suit :

Section de Fonctionnement						
Chapitre	Article	Sens	Objet	Budget 2018	DM	Total budget 2018
011	6226	Dépenses	Honoraires	5 600 €	- 700 €	4 900 €
012	6451	Dépenses	Cotisations à l'URSSAF	19 400 €	+ 10 000 €	29 400 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>					<b>+ 9 300 €</b>	

013	64198	Recettes	Atténuation de charges			
70	7061	Recettes	Transport de voyageur	39 520 €	+ 4 800 €	44 320 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>					<b>+ 9 300 €</b>	

Envoyé en préfecture le 26/12/2018

Reçu en préfecture le 26/12/2018

Affiché le

ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_PV10-DE

**2018-12-251 : Budget annexe centre aquatique : étalement des charges d'assurance dommage ouvrage**

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser l'étalement sur 10 ans à compter de l'exercice 2018 des charges d'assurance dommage ouvrage du centre aquatique.

**2018-12-252 : Budget annexe centre aquatique : décision modificative n°1 - année 2018**

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les virements suivants :

Budget annexe Centre Aquatique – DM n°1

Section de Fonctionnement					
Chapitre	Sens	Objet (article)	BP 2018	DM n°1	Budget Total 2018
011	Dépenses	Charges à caractère général (6162)	0 €	+ 200 000 €	200 000 €
042		Opérations d'ordre (6812)	0 €	+ 20 000 €	20 000 €
<b>Total des dépenses</b>				<b>+ 220 000 €</b>	
74	Recettes	Dotations et participations (74751)	0 €	+ 20 000 €	20 000 €
042		Opérations d'ordre (7918)	0 €	+ 200 000 €	200 000 €
<b>Total des Recettes</b>				<b>+ 220 000 €</b>	

Section de d'Investissement					
Chapitre	Sens	Objet	BP 2018	DM n°1	Budget Total 20188
23	Dépenses	Constructions (2313)	14 685 094 €	-180 000 €	14 505 094 €
040		Opérations d'ordre (4812)	0 €	+ 200 000 €	200 000 €
<b>Total des dépenses</b>				<b>+ 20 000 €</b>	
040	Recettes	Opérations d'ordre (4812)	0 €	+ 20 000 €	20 000 €
<b>Total des Recettes</b>				<b>+ 20 000 €</b>	

**2018-12-253 : Dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 de La Cali**

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à accorder cette autorisation préalable de vote des crédits d'investissement, en sachant que les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget primitif 2019 lors de son adoption ;
- à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement énumérées dans le tableau ci-joint.

Chapitre	Article	N°opération d'équipement	Code Service	Affectation des crédits	Montant
21	2183	18CN029	INFO0	Matériel informatique	10 000 €
21	2183	18CN029	INFO0	Renouvellement infrastructure des serveurs mutualisés	70 000 €
21	2183	18CN035	INFO0	Matériel téléphonique	5 000 €
21	2158	18CN030	ENTO	Equipements de restauration, entretien	5 000 €
21	2188	18CN040	MAPAJ0	Electroménager	5 000 €
21	2184	18CN027	MAPAJ0	Mobilier	5 000 €
21	2158	18CN046	ITEC	Matériel interventions techniques	5 000 €
21	2135	18CN042	IBAT	Divers bâtiments – travaux annuels mise en conformité sécurité	10 000 €
21	2135	18CN043	IBAT	Divers bâtiments – travaux annuels mise à niveau couvertures	10 000 €
21	2135	18CN044	IBAT	Bâtiments administratifs – travaux annuels mise à niveau	10 000 €
21	21735	18CN031	IBAT	Structures Petite Enfance – travaux annuels mise à niveau	10 000 €
21	21735	18CN032	IBAT	Structures Enfance – travaux annuels mise à niveau	10 000 €
21	21735	18CN033	IBAT	Structures Jeunesse – travaux annuels mise à niveau	10 000 €
21	2135	19CN002	IBAT	Aire d'Accueil des Gens du voyage – travaux annuels mise à niveau	10 000 €
				<b>TOTAL</b>	<b>175 000 €</b>

**2018-12-254 : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe transport - année 2018**

L'équilibre du budget 2018 du budget annexe « Transport » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 711 369.75 €.

Le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire.

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

**2018-12-255 : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe pépinière d'entreprises - année 2018**

L'équilibre du budget 2018 du budget annexe « Pépinière d'entreprise » a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 66 464.87 €.

Le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre de cette inscription budgétaire et sera exécuté dans le cadre de la journée

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

**2018-12-256 : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe centre aquatique - année 2018**

L'équilibre du budget 2018 du budget annexe « centre aquatique » est prévu pour sa section de fonctionnement par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 20 000€ et pour sa section d'investissement par le biais d'une subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 10 096 359.00 €.

Le montant nécessaire à l'équilibre du budget annexe, au vu des opérations réalisées sur l'exercice 2018, s'élève :

- Pour la section de fonctionnement à 20 000 €,
- Pour la section d'investissement à 8 000 000 €.

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à réaliser le versement des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe « centre aquatique » :

- Pour un montant de 20 000 € pour la section de fonctionnement,
- Pour un montant de 8 000 000 € pour la section d'investissement.

**2018-12-257 : Encaissement des recettes ALSH : renouvellement du principe d'encaissement pour l'année 2019**

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2019 avec renouvellement par tacite reconduction pour une année supplémentaire, le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes les produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cali,
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement.

**2018-12-258 : Budget principal : création d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'école de musique situés à Izon**

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide de procéder à la création d'une autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement de l'ALSH et de l'Ecole de musique à Izon. Cette opération est programmée pour un montant global de 3 496 037 € (dont 71 026 € déjà réalisés avant 2018, hors APCP).

Pour rappel, les crédits budgétaires de cette opération au titre de l'année 2018 sont déjà inscrits au budget principal.

**Autorisation de programme n°2018-2 / ALSH et Ecole de Musique à Izon**

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2018	2019	2020
Chapitre 21 – article 2111 – ALSM6	3 425 011 €		120 000 €	
Chapitre 23 – article 2313 – ALSM6		1 018 865 €	2 282 294 €	3 852 €
		1 018 865 €	2 402 294 €	3 852 €

**POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

**2018-12-259 : Programme Local de l'Habitat (PLH) : validation du projet après consultation des communes de La Cali et du PETR Grand Libournais**

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'arrêter à nouveau le Programme Local de l'Habitat,
- de le transmettre à Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfet de la Gironde, afin qu'il saisisse le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement pour avis.

## ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

Envoyé en préfecture le 26/12/2018

Reçu en préfecture le 26/12/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_PV10-DE

### 2018-12-260 : Fixation des tarifs des séjours de vacances d'hiver 2019

A l'**unanimité** (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à fixer les tarifs selon les grilles suivantes :

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 8 à 11 ans en Haute-Garonne du 18 au 23 février 2019 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	600,00 €
280,00 €	290,00 €	300,00 €	310,00 €	320,00 €	330,00 €	

- Pour le séjour des 40 enfants âgés de 11 à 14 ans en Haute-Garonne du 25 février au 2 mars 2019 (6 jours) :

Habitant Cali						Habitant Hors Cali
T1 : < 600	T2 : 601 à 850	T3 : 851 à 1100	T4 : 1101 à 1250	T5 : 1251 à 1500	T6 : > 1500	600,00 €
280,00 €	290,00 €	300,00 €	310,00 €	320,00 €	330,00 €	

Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant inscrit et 20% pour le troisième enfant inscrit d'une même famille sur les deux séjours.

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

### 2018-12-261 : Association Territoires et Innovation Sociale : subvention

A l'**unanimité** (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de verser une subvention à l'association ATIS d'un montant de 10 000€,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions afférentes.

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

### 2018-12-262 : Fixation des tarifs du séjour ski pour l'espace jeunes d'Izon pour les vacances d'hiver.

A l'**unanimité** (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de fixer un tarif unique pour ce séjour de 185€ par jeune résidant sur le territoire de la Cali ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec les communes de Montussan, Yvrac, et St Sulpice et Cameyrac.

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

### 2018-12-263 : Adoption du règlement de formation des agents de la Communauté d'Agglomération du Libournais

A l'**unanimité** (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide

- d'adopter le règlement de formation des agents de la CALI
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à le signer.

## 2018-12-264 : Création d'un service commun pilotage et évaluation

Envoyé en préfecture le 26/12/2018

Reçu en préfecture le 26/12/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_PV10-DE

A la majorité, 56 voix pour et 1 abstention (*Madame Chantal DUGOURD*)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :

- le principe de la création d'un service commun «pilotage et évaluation» entre La Cali et la Ville de Libourne;
- la convention constitutive de sa création ;
- la fiche d'impact relative aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi de l'agent transféré ;
- la création, par délibération, du poste d'attaché principal transféré.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### Liste des postes du service commun au 01/01/2019 :

ETP	Grade	Fonction	
1	Attaché principal	Chargé de mission pilotage et évaluation	
1	TOTAL		

## 2018-12-265 : Avenant à la convention de constitution du service commun Direction des ressources Humaines

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant de la convention constitutive du service commun Direction des Ressources Humaines,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## 2018-12-266 : Vacation de personnel médical

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- de définir la vacation comme étant le mode d'intervention des médecins attachés aux activités de la petite enfance
- d'autoriser le recrutement de médecins vacataires qualifiés en pédiatrie pour assurer leurs missions au sein des structures Petite Enfance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés portant vacations de ces médecins
- de fixer la rémunération de ces vacations à 55 euros brut/heure, le nombre de celles-ci étant fonction des capacités d'accueil des établissements,
- de prévoir les crédits afférents à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.

## 2018-12-267 : Modification du tableau des effectifs - décembre 2018

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit :

### A compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2018 :

#### FILIERE ANIMATION

Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à la l'ALSH de Coutras pour 80 % et pour 20 % à l'Accueil périscolaire du secteur de Saint Denis de Pile (Pérennisation d'un contrat)

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service commun finances (suite à la mutation d'un agent )

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service de l'habitat – habitat indigne (nouveau poste)

#### FILIERE MEDICO-SOCIALE

Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à la crèche familiale (nouveau poste suite à l'ouverture du « guichet unique petite-enfance)

## SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

Envoyé en préfecture le 26/12/2018

Reçu en préfecture le 26/12/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200070092-20181213-2018\_12\_PV10-DE

### 2018-12-268 : Raccordement électrique du Centre aquatique : convention de servitude ENEDIS pour les travaux de raccordement du site

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la société ENEDIS à procéder à l'extension du réseau électrique et à la réalisation à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 400 mètres, ainsi que ses accessoires (parcelles cadastrées n°330, 332 et 335 – Section AC).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude entre ENEDIS et La Cali, et à percevoir la redevance correspondante.

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

### 2018-12-269 : Dispositif l'Art de Grandir : avenant aux conventions de partenariat relative au parcours culturel CM1, CM2, ULIS, IME et Espace Jeunes

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide :  
d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout avenant :

- aux conventions de partenariat avec les associations « Permanences de la littérature », « MKP-MusiK à Pile », « Entre-Deux-Arts », le Théâtre le Liburnia,
- aux contrats de cession des artistes associés.

### 2018-12-270 : Atelier de Fabrique artistique : convention de partenariat avec l'association "Mets la Prise".

A l'unanimité (57 conseillers présent ou ayant donné pouvoir), le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat avec l'association « Mets la prise » au titre de l'Atelier de Fabrique Artistique, ainsi que tout document ou avenant y afférent.

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19h45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 26 décembre 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.